

### ARTICLE 1 - Champ d'application

(1) Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles POLLINATURE SAS (« Le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») les services suivants :

- Livraison de stands de nidification
- Livraison de cocons d'abeilles maçonnes
- Frais de retour des stands et des cocons d'abeilles maçonnes chez le Prestataire,

(« les Services »).

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

(2) Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client pour lui permettre de passer commande auprès de prestataire et toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

(3) Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

(4) Les stands et les nids restent en tout temps la propriété du Prestataire.

(5) Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

### ARTICLE 2 - Conclusion du contrat

Le contrat n'est pas conclu tant que le Prestataire n'a pas envoyé au client une confirmation de commande ferme sous forme de texte.

### ARTICLE 2 - Commandes

(1) Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire.

(2) Le contrat entre en vigueur à la date de la commande et expire le 30 septembre de l'année durant laquelle la livraison a eu lieu. A cette date, il est automatiquement renouvelé pour l'année suivante. Le Client ou le Prestataire peuvent résilier le contrat par écrit avant son renouvellement au 30 septembre de chaque année.

(3) Le Prestataire est en droit de résilier unilatéralement le contrat avec effet immédiat si le Client ne respecte pas les présentes CGV.

### ARTICLE 3 - Ajustements contractuels

(1) Au cours d'une saison, le client peut demander au Prestataire de modifier l'étendue de la commande par écrit ou par téléphone.

(2) Si le stock de stalles de nidification et de cocons d'abeilles maçonnes le permet, une augmentation de l'ordre peut être mise en œuvre pendant la saison en cours.

(3) Une réduction de la commande n'est valable que pour la saison suivante.

(4) Une modification du contrat n'entre en vigueur que lorsque le Prestataire a envoyé au Client une confirmation correspondante sous forme de texte.

### ARTICLE 3 - Tarifs

(1) Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande. Les tarifs s'entendent nets et HT. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

(2) Le Prestataire peut modifier les tarifs du Service durant l'année en cours (01.10. - 30.9). Dans ce cas, le Client sera informé des conditions et des prix valables pour la saison suivante 30 jours avant le renouvellement automatique du contrat.

### ARTICLE 4 - Conditions de règlement

**(1) Délais de règlement :** Le prix est facturé en totalité au jour de la fourniture des Services commandés et est à régler dans un délai de 14 jours. Un acompte ou le paiement en avance peut être demandé aux Clients si le Prestataire le juge nécessaire. Une facture pour le montant total de la commande est envoyée même si la livraison des stands et des cocons incubés n'a pas été demandée par le Client.

**(2) Pénalités de retard :** En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 1,5 % du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer les éventuelles remises accordées à ce dernier.

## **ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des Services**

(1) Les Services demandés par le Client seront fournis dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception par le Prestataire de la demande de livraison par le Client (par téléphone ou par e-mail). La demande de livraison peut être effectuée entre le 10.02. et le 15.06. uniquement. Le Client doit notifier la date d'expédition par téléphone au moins trois jours ouvrés avant la date effective d'expédition. Les jours d'expédition sont du lundi au mercredi. Les produits contenant des cocons d'abeilles maçonnes sont généralement livrés le premier jour ouvrable suivant le jour d'expédition.

(2) La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

(3) En cas de livraison incomplète, défectueuse, incorrecte ou encore abîmée durant le transport, les défauts sont à noter directement sur le bon de livraison, le livreur doit en être avisé et le Prestataire en être informé de suite par écrit. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités et délais par le Client.

(4) Les risques sont transférés aux Client dès que la marchandise a été livrée au lieu de livraison indiqué.

(5) En cas d'événements graves ou de force majeure, de maladie ou de mort des abeilles, ou si le Client ne s'en tient pas à ces conditions générales de vente le Prestataire se réserve le droit de résilier le contrat de manière unilatéral.

(6) Le Client s'engage à retourner au Prestataire les stands avec le matériel de nidification et les cocons d'abeilles maçonnes (nids dans les stands) entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 septembre.

(7) Si le retour n'est pas effectué dans les délais ci-dessus indiqués, des indemnités forfaitaires de 200 Euros par stands seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

## **ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire – Garantie – Responsabilité du Client pour usage inapproprié**

(1) Les abeilles sauvages sont des animaux vivants, dont le comportement pour le succès de la pollinisation ne peut être garanti et peut ne pas correspondre aux attentes. Toute prétention du Client en dommages et intérêts, y compris le manque à gagner ou d'autres préjudices pécuniaires, est totalement exclue dans tous les cas. Si des abeilles sauvages meurent ou disparaissent, aucune obligation de remplacement n'incombe au Prestataire. Le Prestataire n'endosse aucune responsabilité en cas d'atteinte à la santé due directement ou indirectement aux abeilles sauvages et aux stands avec leur contenu fourni par le Prestataire.

(2) Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de

conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

(3) La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

(4) Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 10 jours à compter de leur découverte.

(5) Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

(6) En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant payé par le Client pour la fourniture des Services.

(7) Les dommages dus à la dégradation naturelle et à l'usure sont pris en charge et réparés par le Prestataire. Les dommages dus à un usage inapproprié sont réparés par le Prestataire aux frais du Client.

(8) En cas de vol, une plainte doit être déposée et le rapport de police transmis au Prestataire faute de quoi le Client devra régler la somme de 200 Euros par stand non retourné.

(9) Le Client n'est pas autorisé à transmettre les stands (en entier ou en partie) ou leur contenu à une troisième partie. Le Client n'est pas autorisé à installer les cocons d'abeilles maçonnes en dehors du stand mis à dispositions par le Prestataire.

## **ARTICLE 7- Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

## **ARTICLE 8 – Protection des données**

En ce qui concerne la protection des données, les présentes Conditions renvoient à la directive sur la protection des données du Prestataire.

## **ARTICLE 9 – Litiges - Langue du contrat - Droit applicable**

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRÉSENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Toute contestation concernant ces conditions générales de ventes ou leur exécution sera soumise à la juridiction des tribunaux de Strasbourg.

**ARTICLE 10 - Acceptation du Client**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les Présentes Conditions Générales de Vente.